

**QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À  
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN  
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU  
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LES ACCIDENTS  
LORS DE DÉPLACEMENTS VERS LES  
ÉCOLES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les accidents lors de déplacements vers les écoles ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

**M. Di Mattia (PS).** – Madame la Ministre, plus d'un tiers des accidents corporels perpétrés sur le territoire wallon impliquent des mineurs et ont lieu durant les heures d'entrée ou de sortie des cours.

Dans une logique de prévention et de sensibilisation, des formations ont précisément été dispensées en milieu scolaire sur la base d'un financement des budgets wallons dédiés à la sécurité routière. Deux brevets – du piéton et du cycliste – organisés au niveau primaire constituent une formation de base visant à préparer les enfants à se déplacer en autonomie et en sécurité.

Vous aviez également annoncé la volonté de développer un projet pilote à destination de l'enseignement secondaire qui s'inscrirait dans la continuité des brevets précédemment cités en vue d'assurer un véritable continuum pédagogique en matière de sécurité routière.

Quels sont les résultats préliminaires de ces projets pilotes lancés à votre initiative dans les écoles wallonnes ?

Le Gouvernement compte-t-il prochainement étendre ces initiatives à l'ensemble des établissements scolaires régionaux et ainsi assurer la cohérence du continuum pédagogique qu'il souhaite développer ?

Au-delà des zones de marquage également expérimentées aux abords des écoles, d'autres dispositifs de sécurité supplémentaires, comme la systématisation des passages piétons sécurisés ou des zones de limitation de vitesse accrue près des écoles sont-ils envisagés ?

Enfin, une évaluation globale des risques spécifiques pour les élèves piétons et cyclistes, en tenant compte des caractéristiques locales et des particularités des trajets scolaires, est-elle menée ? Le cas échéant, comment celle-ci s'inscrit-elle dans la continuité des dix mesures prioritaires de la sécurité routière évoquées et que vous portez ? D'autres sensibilisations à destination des automobilistes sont-elles prévues ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue,** Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, les enfants sont le plus souvent victimes d'accidents de la route en tant que piétons et, dans quatre cas sur dix, cela se passe à proximité de l'école.

Au total, ces cinq dernières années, en Wallonie, 1 888 enfants de 3 ans à 17 ans ont été victimes d'un accident de la route sur le trajet de l'école. En moyenne en Wallonie, un peu plus de deux enfants sont victimes d'un accident de la route chaque jour d'école aux heures d'entrée et de sortie de classe.

Trois des dix priorités que j'ai retenues des travaux des États généraux wallons de la sécurité routière et de la consultation citoyenne se rapportent spécifiquement à cette problématique : la volonté de réduire les vitesses de circulation dans certaines zones en agglomération s'est inscrite dans ce contexte.

Cette mesure s'est concrétisée et se concrétise encore par différents projets :

- encourager la mise en place localisée de zone 30 ou 20 kilomètres par heure ;
- le développement d'une cartographie des vitesses pratiquées permet de guider l'installation de ces zones ;
- la promotion des pedibus et vélobus afin d'encadrer des déplacements sûrs vers et au départ de l'école ;
- le renforcement de la visibilité des abords des écoles avec un marquage au sol multicolore.

En complément, compte tenu du fait que la mise en zone 30 des abords d'écoles datait déjà de plus de 15 ans, et les écoles évoluant, instruction a été donnée à l'administration de procéder à une vérification générale de la signalisation de chaque établissement scolaire : le marquage, le passage pour piétons, les panneaux. Une telle vérification est, à présent, entreprise chaque année avant la rentrée scolaire, sans préjudice d'intervention ponctuelle en cas de souci rencontré en cours d'année.

Il s'agit également de renforcer la sensibilisation à la sécurité routière en y incluant les nouveaux modes de déplacements. Cette mesure s'est concrétisée et se concrétise encore via les projets suivants :

- la création et l'implémentation du **brevet du piéton** au début du cycle primaire ;
- l'élargissement du **brevet du cycliste** à la fin du cursus primaire ;
- la création et l'implémentation du brevet d'une route partagée dans le secondaire. L'expérience pilote a été lancée en ce début d'année. Je ne suis pas en mesure de vous fournir des résultats, même préliminaires. J'ambitionne d'instaurer un **continuum pédagogique** en la matière et la généralisation de ce dernier à l'ensemble des classes en 2030.

Rendre les traversées plus sûres pour les usagers doux : il s'agissait ici de réduire les masques à la visibilité à proximité des 5 000 passages piétons présents sur les voiries régionales en empêchant le stationnement à moins de cinq mètres de ceux-ci par le retrait de l'éventuelle signalisation autorisant le stationnement et la dématérialisation de l'absence de stationnement à ces endroits par marquages au sol, potelets, et cetera.

Une **visite sur place de chacun des passages pour piétons** a été réalisée sur l'année 2023. Les marchés publics sont en cours d'adoption pour traiter les passages problématiques.

Je termine par votre question concernant la sensibilisation des automobilistes. L'AWSR sensibilise régulièrement les automobilistes aux risques liés à la vitesse, notamment dans les zones d'abords d'écoles, et au partage de la route. L'agence sensibilise également régulièrement les parents d'enfants et d'adolescents à leur contribution à la sécurité routière de leurs enfants.

Des communications sécurisées sont fréquemment réalisées, tant sur le site Internet que sur les réseaux sociaux de l'AWSR, ainsi qu'au travers de différents médias et de différentes campagnes menées à ce sujet.

**M. le Président.** – La parole est à M. Di Mattia.

**M. Di Mattia (PS).** – Je remercie Mme la Ministre. L'ensemble des éléments qui ont été évoqués et détaillés vont évidemment dans le bon sens.

Pour un certain nombre des paramètres que vous avez évoqués ou des mesures que vous avez entreprises, il manque encore d'indicateurs. Je pense notamment au projet pilote pour la route partagée. Pour rendre davantage sécurisés et plus visibles les déplacements des modes doux à proximité des écoles, il est clair que le dernier point que vous avez évoqué est le point central : la sensibilisation des automobilistes aux zones scolaires. Là, c'est un chantier qui mérite évidemment des prolongements dans le futur.